

Ruhengeri, le 3 juin 1928.

N° 176/Fin.

Monsieur le Résident,

Comme suite à votre lettre N°411/FIN., datée du 5
mai 1928 j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que
MAHOMED-ALI est le gérant des succursales Rantulla Meghji et
Pardan Mandji. Mahomed-Ali a payé les impositions suivantes:

Pour l'exercice	1927:	pour lui-même	40 fr. (personnel)
id.	1928:	id.	40 fr. (personnel)
id.	1927:	Rantulla Meghji	358, 13
id.	1928:	id.	89, 50 (sur les 4 bases)
id.	1927:	Pardan Mandji (n'était pas encore installé)	
id.	1928:	id.	94, 50 fr. (sur les 4 bases)

Le Délégué,
E. WOUTERS.

A Monsieur le Résident du Rwanda,

K I G A L?I .

RUHENGERRI



24067